



ARRETE

TABEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE De la Ville de VARENNES-VAUZELLES Au titre de l'année 2025

Le Maire de VARENNES-VAUZELLES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L216-2, L522-4, L522-23 à L522-31 ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ;

Vu l'arrêté du Maire de La VILLE DE VARENNES-VAUZELLES, en date du 28 décembre 2020, pris après avis du comité technique, établissant les lignes directrices de gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la VILLE DE VARENNES-VAUZELLES ;

Considérant qu'en application des lignes directrices de gestion précitées, il y a lieu de procéder aux nominations suivantes pour l'année 2025 ;

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) BOUILLER Murielle	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe – échelon 9

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) MANCELLE Céline	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe – échelon 10

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	1	4

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex
tél : 03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49
mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Avancement au grade de : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) CARTERON Jérémy	Agent de Maîtrise – échelon 11

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) DELPECH Lionel	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – échelon 11

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) PRESTAT Jérôme	Adjoint Technique – échelon 8

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) BAILLY BELLIER Pascaline	A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe – échelon 9

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE

Nom et Prénom de l'agent	Grade, Echelon actuels
1) BLONDEAU Caroline	Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale– échelon 4

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

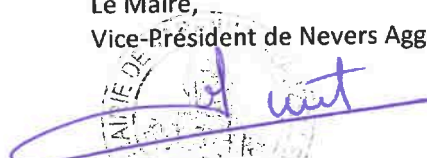
* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Nièvre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 25 novembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de Nevers Agglomération


Olivier SICOT